



Contestation d'amende à l'OMP de Versailles sans réponse

Par **Assa781**, le **10/09/2016** à **16:36**

Bonjour,rrnrnJ'ai vendu mon envie véhicule le 14 janvier 2014. J'ai fais toutes les démarches administratives nécessaire mais depuis la vente du véhicule j'ai reçu des amendes et relances que j'ai contestée.rrnrnEn janvier, avril et Août 2016 j'ai reçu d'autre relances pour une autre amende en provenance de l'OMP de Versailles. J'ai contesté cette amende 5 fois : 2 fous en 2015 et 3 fois sur les mois cités ci-dessus.rrnrnCette semaine j'ai reçu un courrier mentionnant une saisie imminente suite au non paiement de l'amende.rrnrnJe rappel que j'ai contesté toutes les amendes de l'OMP de Versailles en y adressant un courrier explicatif, la copie de l'acte de session du véhicule, la copie de la main courante faite et la copie des précédentes contestations en AR pour cette même amende par recommandé avec accusé de réception.rrnrnA mes contestation je n'ai jamais eu de réponse mais j'ai reçu des relances.rrnrnQue dois-je faire ??? Je suis épuisé de faire des courrier en AR sans avoir de réponse et de recevoir des relances...

Par **Tisuisse**, le **10/09/2016** à **17:59**

Bonjour,rrnrnSi vos avis de contravention vous ont été adressés par le CACIR de Rennes, la contestation doit être adressée à l'OMP du CACIR à Rennes, pas à Versailles.

Par **Assa781**, le **22/09/2016** à **06:12**

Les contravention provenaient de l'OMP de Versailles et il était indiqué que toute contestations devaient leur être adressée à l'adresse indiquée sur l'avis et c'est ce que j'ai fait !

Par **Tisuisse**, le **22/09/2016 à 06:19**

Dans ce cas, c'est la bonne adresse.
Par contre, est-ce que votre contestation a été expédiée en recommandé avec avis de réception ? Aviez-vous joint l'original de l'avis de contravention ? Aviez-vous joint copie du certificat de cession que vous aviez adressé, en son temps, à la préfecture ?
Si la réponse est OUI à chacune de ces questions, la non réponse de l'OMP signifierait qu'il a classé sans suite. Il vaudrait mieux téléphoner au service de votre OMP.

Par **kataga**, le **22/09/2016 à 07:58**

Bjr

Assa781, n'ayant pas été reçu pendant plusieurs semaines, le message demeuré sans réponse de sa part, ni sans suite a été supprimé ... Assa781 étant particulièrement incorrect serait aimable de ne plus poser de questions ici ...